

# S'INITIER À LA PRATIQUE DE L'APICULTURE (2 JOURS)

#### **OBJECTIFS**

Acquérir les compétences nécessaires à la mise en place d'un atelier en apiculture.

# **PROGRAMME**

# Jeudi 8 mars

Le mode de fonctionnement d'une colonie et physiologie de l'abeille.

Principales maladies et moyens de défense.

Les différents types de ruches: avantages, inconvénients.

Appréciation du développement d'une colonie et des dates de miellées.

Règles d'implantation et d'aménagement du rucher.

Les pratiques et techniques d'élevage, mise en hivernage, pose de hausses, recherche de la reine...

# **Jeudi 5 avril**

Techniques d'extraction, de stockage et de conditionnement. Points de vigilance par étapes.

Les produits de la ruche : miel, pollen, cire : composition, propriétés, comportements, législation...

Matériel nécessaire (avantages / inconvénients).



Jeudi 8 mars et 5 avril 2018



à Auch et à Pouydraguin (Gers - 32)

**Intervenants:** Philippe KINDTS, apiculteur bio et formateur au centre Endedoman. Maria RUIZ BASCARAN, vétérinaire.

 $Responsable \ de \ formation: Charleyne \ BARTHOMEUF$ 

Méthodes pédagogiques: Apports théoriques en salle et pratiques sur un rucher.

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.
☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".  Fait à
VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION  Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir?
Inscription:  Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagnée d'un chèque de caution de 20 euros avant le 22 février à l'adresse suivante:  ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers  1 rue Dupont de l'Eure 32000 Auch  Pour plus de renseignements, contactez nous au: 05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.

FORMATION PROFESSIONNELLE

# S'INITIER À LA PRATIQUE DE L'APICULTURE

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

Durée: 14 heures.

**Public :** Porteur de projet ou agriculteurs souhaitant développer un atelier en apiculture.

**Pré-requis**: Vérifier l'absence d'allergie aux abeilles.

**Lieu et horaires :** 8 mars au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3 : 81 Route de Pessan 32000 Auch et 5 avril chez Philippe Kindts, lieu-dit Larroudé 32290 Pouydraguin. De 09h30 à 17h30.

N° d'activité de formation : 73320036332

Repas de midi: Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

## Coût et prises en charge

<u>Coût de la formation</u>: nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés: Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

<u>Porteurs de projet en phase d'installation</u>: Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

<u>Crédit d'impôt</u>: Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

#### Modalités

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.